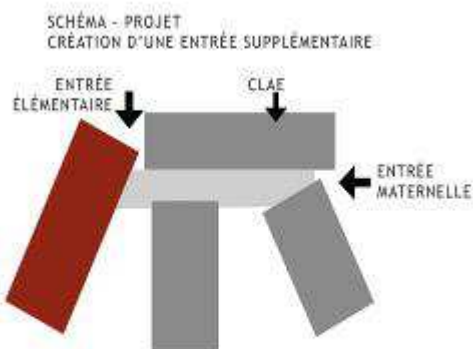


# EXTENSION GROUPE SCOLAIRE

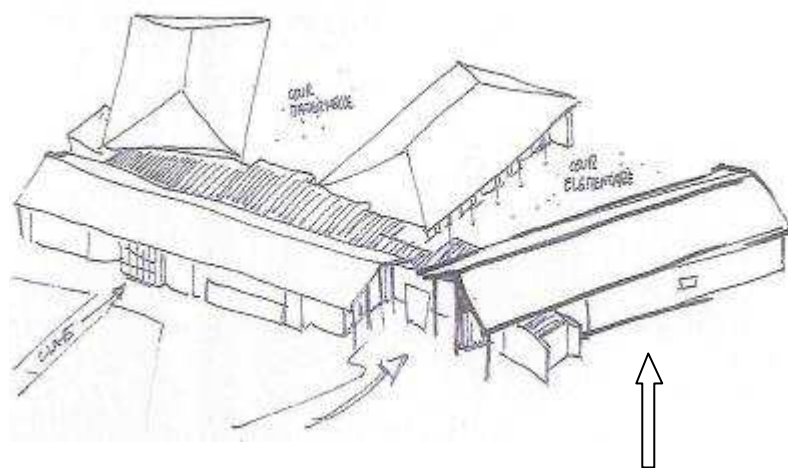
## Extension du groupe scolaire

Les travaux du groupe scolaire qui ont débuté il y a quelques mois, seront terminés au printemps.

Cette nouvelle aile sera composée de 2 salles de classes supplémentaires mais aussi d'un atelier, d'un espace lecture, d'un local entretien, d'un parc à vélo et d'un préau couvert.



L'ENTRÉE DES ÉLÉMENTAIRES SE FAIT PAR LE NOUVEAU HALL.  
LA RUE EST EN LIAISON AVEC LE VILLAGE ET PERMET D'ACCUEILLIR  
LES MATERNELLES



Nouvelle extension 560m<sup>2</sup>



Une chaudière à granules bois a été installée pour chauffer l'ensemble du groupe scolaire. Elle a été mise en service en octobre 2013 et devrait nous permettre de réduire les frais de fonctionnement de 30%.

# ECOLES

## NOEL

Cette année encore, le Père Noël s'est arrêté à Saint Clar de Rivière et avec l'aide de monsieur le Maire et de ses adjointes, il a distribué des livres à tous les petits écoliers. La joie et l'émotion étaient au rendez-vous et après les chants, c'est autour d'un magnifique goûter qu'ils se sont tous retrouvés.



## KERMESSE DES ECOLES

Juin 2013 c'est avec des chants, des danses, et des acrobaties que les écoliers ont célébré la fin de l'année scolaire. Ils étaient tous très heureux et le beau temps était de la partie pour fêter dignement le début des vacances.



## RENTREE

Les enfants se sont retrouvés après deux mois de vacances, joie et enthousiasme étaient au rendez-vous.

**Maternelle : 2 classes** de 32 élèves. 2 ou 3 élèves supplémentaires auraient permis une ouverture de classe. Malgré les efforts de la directrice nous n'avons pas pu obtenir satisfaction.

**Primaire : 4 classes**

**1ère classe 25 élèves** : 18 CP et 7 CE1.

**2ème classe 24 élèves** : 16 CE1 et 8 CE2.

**3ème classe 25 élèves** : 11 CE2 et 14 CM1.

**4ème classe 21 élèves** : 21 CM2



## CLAE

Pour répondre à la demande de certains parents, nous avons retardé la fermeture du CLAE à 19h au lieu de 18h30. Cette mesure est effective depuis début février 2013.

## NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES dans les écoles primaires

La semaine de 24h organisée aujourd'hui sur 4 jours, va passer à 4,5 jours. Les cours devraient se terminer plus tôt les après-midi, et le mercredi matin sera une matinée travaillée comme les autres. La municipalité de St Clar et les maires des communes de la CAM ont fait le choix de reporter à la rentrée 2014 la mise en place de cette nouvelle organisation. Les élus, les délégués des parents d'élèves, les associations, les enseignants et les membres du CLAE travaillent en concertation afin d'organiser au mieux cette prochaine rentrée.

## CENTRE DE LOISIRS

Les grilles d'inscription au centre de loisirs pour les vacances sont disponibles sur le site web de la CAM via le lien :

<http://www.agglomuretain.fr/fr/habiter-vivre/enfance-clae-clsh/inscriptions.html>

3 appareils de Fitness ont été installés près des écoles et du City parc. Nous vous invitons à aller les découvrir.

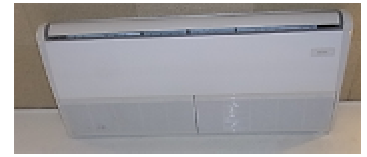




## SALLE DES FÊTES

### Mise aux normes

Suite aux nouvelles normes, le chauffage de la salle des fêtes a été jugé inadapté par la commission de sécurité. La mairie s'est donc mise aux normes demandées : deux appareils de **CLIMATISATION REVERSIBLES** ont été posés cet été.



### PROTECTION INCENDIE

Un **réservoir d'eau** a été installé près du stade de rugby pour la protection incendie. Un second réservoir sera installé près du groupe scolaire, à côté du nouveau bâtiment en construction.



### TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE



RENOVATION DES BANCS

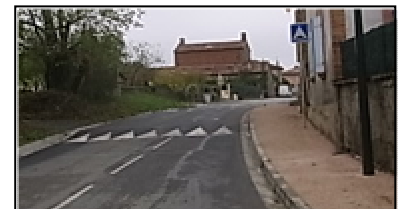
Les bancs de la commune ont tous été rénovés. A l'intersection route de St Lys et chemin du Castéras, un haricot a été créé afin de faire ralentir les automobilistes.



SECURISATION INTERSECTION  
Rte : St LYS/ch du Castéras



Le terrain de rugby n'étant pas aux normes, nous avons dû ramener de la terre pour l'agrandir et nous l'avons reculé de 4 à 5 mètres pour l'éloigner de la route.



### SECURITE



Afin de sécuriser l'entrée du village « route de St Lys » nous avons installé :

- un panneau pédagogique lumineux,
- un plateau rehausseur et un dos d'âne.



Afin de réduire la vitesse et de sécuriser notre village des zones ont été mises en place à différents endroits de St Clar (chemins des Peyrous, de la Gare, du Piton, de Bartichoun, routes de St Lys et du Lherm)

30

## Suppression des autorisations de sortie de territoire pour les mineurs (01/01/2013).

Depuis le 1er janvier 2013, les mairies n'ont plus à délivrer les autorisations de sortie du territoire (individuelles ou collectives) pour les mineurs qui souhaitent voyager. Un mineur français peut voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union européenne, passeport hors Union européenne). Certains pays imposent des modalités supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du ministère des Affaires étrangères, dans la rubrique « conseil aux voyageurs ».

### Plus d'information :

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Famille/Protection-des-personnes>  
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>



**LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE EST VALABLE 15 ans à compter du 1er janvier 2014** pour les personnes majeures et pour les cartes (plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/>



## PLAN LOCAL D'URBANISME

Nous sommes actuellement en 1ère modification de la 1ère révision du **PLU**, cela concerne uniquement la zone **U1a** du centre du village. L'enquête publique commencera le 27 janvier et se terminera le 26 février 2014.



Une nouvelle enseigne a vu le jour sur notre village, l'agence immobilière « **IMMOBILIER DES COTEAUX** » est installée entre la Pizzeria et le salon de coiffure.

## DEGRADATIONS AU CIMETIERE

Depuis plusieurs mois des dégradations et vols sont constatés sur notre cimetière. Plusieurs plaintes ont été déposées à la mairie et à la gendarmerie pour dégradations et vols : vases, plaques, croix, plantes etc... sur les tombes et caveaux .

**L'acte de vandalisme est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 30 000€ et puni jusqu'à 2 ans d'emprisonnement.**

Nous rappelons que 2 déchèteries sont à votre disposition à St Lys et à Muret (inscription en mairie).

**Les dépôts sauvages sont strictement interdits et notamment devant les ateliers municipaux.**

Les containers sont uniquement réservés aux dépôts du verre et des vêtements.

**Ramassage des encombrants : 19 mars, 4 juin, 10 septembre et le 26 novembre 2014**

**Ramassage du tri sélectif : mercredi**

**Ramassage des ordures ménagères : lundi et jeudi.**

Merci de bien vouloir sortir vos poubelles la veille au soir et les rentrer au plus tôt après le passage des éboueurs. Une poubelle sur la chaussée peut occasionner un accident et votre responsabilité peut être engagée .